SBLV
USPF
USDCR
UPS

SCHWEIZ. BÄUERINNEN- UND LANDFRAUENVERBAND
UNION SUISSE DES PAYSANNES ET DES FEMMES RURALES
UNIONE SVIZZERA DELLE DONNE CONTADINE E RURALI
UNIUN DA LAS PURAS SVIZRAS

Nous, les femmes de l'espace rural, célébrons les 50 ans du droit de vote des femmes.

Hildegard Bürgi

raconte une histoire de 50 ans du droit de vote des femmes.

Mes souvenirs du long chemin pour l'obtention du droit de vote et de l'égalité des droits dans le canton de Schwytz:

Ma formation professionnelle de droguiste terminée, j'ai remarqué que les offres de salaires après l'apprentissage étaient plus élevées pour nos collègues de travail masculins Et pourquoi cela ? Les exigences à l'école professionnelle et lors des examens étaient pourtant exactement les mêmes.

Plus tard, à l'école ménagère rurale, les femmes étaient tout simplement trop dommages pour le directeur de l'époque. Il a certainement aussi déposé un non dans l'urne le 1er février 1959. Dans les années qui ont suivi, lorsqu'il y avait des élections communales ou des nominations au sein des prochaines commissions, je me suis souvent dite : « les nôtres en sont capables aussi ! »

En 1971, les hommes de la Suisse nous ont enfin accordé le droit de vote sur le plan fédéral. Les hommes de Schwyz nous considéraient, nous les femmes, encore pas suffisamment mûres et la majorité a voté NON. Mais la sensation s'est produite à l'occasion de la prochaine élection, en automne suivant. Comme il n'y avait apparemment pas de sujet masculin avec des qualifications équivalentes à disposition, les Schwytzois ont nommé Madame Dr. Elisabeth Blunschy-Steiner au Conseil national. A ce moment, elle-même et nous, les femmes schwytzoises, étions exclues de la votation. Parce que le droit de vote sur le plan cantonal ne nous a été accordé qu'en 1972. En 1976, Madame Dr. Blunschy est devenue la toute première femme Présidente du Conseil national. Elle a assuré la représentation du canton de Schwytz au Parlement, sans contestation, durant 4 périodes électorales. On retrouve ses traces (renforçatrices du pouvoir des femmes) aujourd'hui encore, en particulier dans le droit des familles révisé à cette époque. Bien sûr, tout cela est de l'histoire ancienne pour les jeunes femmes d'aujourd'hui. Heureusement qu'après 50 ans, bien des choses sont considérées maintenant comme normales. Mais les femmes ont dû batailler ferme et s'engager « à coin » pour obtenir cette « évidence qui va de soi. »

La main sur le cœur, est-ce que les femmes ne doivent pas, aujourd'hui encore, disposer de qualifications supérieures à celles des hommes pour poser leur candidature au même poste ?

Je me réjouis toujours autant d'apprendre que des femmes compétentes, de par leur profession déjà, des paysannes capables de penser de manière multifonctionnelle, se mettent à disposition de communes et de cantons sur le plan politique.

UNION SUISSE DES PAYSANNES ET DES FEMMES RURALES
Laurstrasse 6 • 5200 Brougg • 056 441 12 63 • info@landfrauen.ch • www.paysannes.ch